

Burundi/Covid-19 : les frais de dépistage passent de 50 à 100 \$ pour les étrangers

@rib News, 27/10/2020 - Source Agence Anadolu Au Burundi, les frais du test de dépistage du Covid-19 pour les étrangers désirant entrer dans le pays, ont été revus à la hausse passant de 50 à 100 dollars, selon une ordonnance ministérielle cosignée lundi par les ministres en charge de la Santé, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Finances.

Les Burundais paient quant à eux l'équivalent de trente dollars américain en franc burundais, précise le texte consulté par Anadolu. Le montant exigé jusqu'ici était de 50 dollars pour tout voyageur, étranger ou non, entrant au Burundi. Selon la nouvelle mesure, les étudiants et les réfugiés qui rentrent sont "exemptés du paiement des frais de dépistage". Cette mesure est prise "dans le but de lutter non seulement contre la pandémie de la Covid-19 mais également de se prémunir de cette dernière sur le territoire burundais", précise la même source. Les autorités burundaises précisent, en outre, que le test de dépistage à la sortie se fait gratuitement "pour les personnes se trouvant sur le territoire burundais voulant faire des voyages à l'extérieur du pays". Selon le dernier bilan officiel publié le 24 octobre dernier, 557 cas de Covid-19 ont été enregistrés au Burundi et un seul décès.